

*À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes
des infirmières praticiennes spécialisées
des pharmaciens propriétaires*

24 juillet 2015

Recours à la mention « ne pas substituer » : prolongation de la période transitoire spécifique pour le Prograf^{MC}

Afin d'éviter que des personnes qui recevaient du Prograf^{MC} avant le 1^{er} juin 2015 soient contraintes de passer à la version générique, la Régie vous avise d'une prolongation de la période transitoire **jusqu'au 30 septembre 2015 inclusivement**.

Par conséquent, une personne qui a obtenu le remboursement du Prograf^{MC} avant le 1^{er} juin 2015 et une ordonnance portant la mention « ne pas substituer » sans code justificatif **avant le 1^{er} octobre 2015**, pourra continuer d'obtenir du Prograf^{MC} sans payer d'excédent, et ce, aussi longtemps que la mention « ne pas substituer » paraîtra sur les ordonnances.

Les personnes assurées doivent, sans tarder, faire les démarches requises auprès de leur médecin traitant pour obtenir une nouvelle ordonnance correspondant à leur besoin. **À compter du 1^{er} octobre 2015**, les personnes qui n'auront pas bénéficié de la période allouée pour obtenir la mention « ne pas substituer » sur leur ordonnance de Prograf^{MC} devront payer l'excédent du prix de la version générique.

Par ailleurs, pour les personnes n'ayant pas obtenu de remboursement de Prograf^{MC} avant le 1^{er} juin 2015, les modalités relatives aux nouveaux codes justificatifs, énoncées dans les infolettres parues en février et avril 2015 (infolettres [265](#), [266](#), [018](#) et [019](#)), demeurent.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel :
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

	Pharmaciens		Autres professionnels	
Téléphone :	Québec	418 643-9025	Québec	418 643-8210
	Ailleurs	1 888 883-7427	Montréal	514 873-3480
			Ailleurs	1 800 463-4776
Télécopieur :	Québec	418 528-5655	Québec	418 646-9251
	Ailleurs	1 866 734-4418		
Heures de service :	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30		du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)	